

Systèmes de semences paysannes

UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, À LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET AUX DROITS DES PAYSANS ET PAYSANNES

Sème l'avenir
Auparavant USC Canada



Ce rapport a été rendu possible grâce au travail de nos partenaires.

PIAL
PROGRAMA DE INNOVACION AGROPECUARIA LOCAL

RAEBIA
TIMOR LESTE

ASOCUCH

Prodii
Programa de Desarrollo Integral Interdisciplinario

APN-Sahel

PROGRAMME RAYONNEMENT DE L'APPROCHE SEMENCES DE LA SURVIE D'USC - CANADA - MALI
USC CANADA
CULTIVER POUR L'AVENIR

CAB
Démé So

FIPAH

LI-BIRD

Federación de cooperativas para el desarrollo
FECODESA. R.L



Systèmes de semences paysannes

UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, À LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET AUX DROITS DES PAYSANS ET PAYSANNES

LES PAYSANS ET PAYSANNES savent que de bons aliments proviennent de bonnes semences. Depuis que la domestication des cultures a commencé il y a plus de 10 000 ans, ce sont les agriculteurs qui ont produit les semences et créé et conservé l'incroyable diversité des cultures dont dépend aujourd'hui la plus grande partie du monde. La plupart des communautés autochtones et rurales du sud comptent, année après année, sur leurs propres sources de semences. Cependant, les variétés de plantes des paysans sont devenues de plus en plus vulnérables à cause du changement climatique, de la disparition des petites exploitations agricoles, des pressions du marché et de la privatisation des semences. En conséquence, les systèmes locaux de semences des communautés agricoles s'érodent avec de grandes répercussions sur la production alimentaire. Parallèlement, les semences commerciales ne sont pas bien adaptées aux conditions diverses et souvent marginales des petites exploitations agricoles et nécessitent souvent l'application de produits agrochimiques coûteux qui consomment beaucoup de combustibles fossiles et sont nocifs pour les écosystèmes et la santé humaine.

Pour relever ces défis, Sème l'avenir soutient les actions des communautés pour produire, conserver, échanger et vendre les semences adaptées aux conditions locales et que la population préfère. Celles-ci sont souvent appelées semences paysannes. Cependant, les cadres réglementaires et les politiques favorisent plutôt les entreprises semencières commerciales, tandis que les semences paysannes n'attirent pas les investissements requis pour permettre d'intensifier leur production. Basé sur les expériences des partenaires de Sème l'avenir dans 11 pays, le présent document décrit l'importance des solutions que proposent les paysans, notamment la conservation des variétés traditionnelles, la sélection et l'amélioration participatives de nouvelles variétés et des mesures pour soutenir les paysans et paysannes qui échangent et vendent leurs semences. Nous plaidons pour un soutien et une reconnaissance accrus des systèmes de semences paysannes afin de renforcer la sécurité des semences, la souveraineté alimentaire et les droits des paysans.

Ce document commence par une description de l'interaction entre les systèmes de semences paysannes et les systèmes formels. Nous abordons ensuite certains des défis auxquels sont confrontés les systèmes de semences paysannes, notamment le changement climatique, la propriété privée des semences, la difficulté d'enregistrement et de certification des semences paysannes, ainsi que le rôle des traités internationaux sur les lois nationales et leurs répercussions sur les droits des agriculteurs. Heureusement, les agriculteurs avec lesquels Sème l'avenir travaille ont des solutions à ces problèmes et édifient des systèmes alimentaires résistants avec les semences paysannes au cœur de leur travail. Dans la deuxième section du présent document, nous présentons quelques-unes des principales solutions et concluons par plusieurs recommandations qui permettraient de soutenir le travail que ces paysans et paysannes effectuent dans le monde entier.

Qui nous sommes

Sème l'avenir, anciennement USC Canada, a été fondée en 1945 et est ancrée dans les notions de dignité humaine, de justice sociale et d'égalité. Aujourd'hui, nous faisons partie d'un mouvement mondial qui lutte pour la justice, la santé et la durabilité en changeant la façon dont notre nourriture est cultivée. Nous travaillons avec les agriculteurs, y compris les femmes, les jeunes et les communautés autochtones, pour renforcer l'autonomie et les droits des personnes les plus marginalisées par l'inégalité structurelle du système alimentaire. En tirant parti du pouvoir des bonnes semences, du leadership des agriculteurs et de la solidarité mondiale, nous contribuons à la souveraineté alimentaire et à des solutions agroécologiques dans le monde entier.

Qu'est-ce qu'un système de semences?

Les systèmes de semences sont les moyens par lesquels les semences sont produites, conservées, échangées et vendues dans une communauté et un pays. Les systèmes de semences ont d'abord été mis au point par des paysannes et paysans qui ont favorisé la diversité végétale en sélectionnant et en conservant des semences pour assurer la subsistance de leurs foyers et de leurs communautés. Des institutions de recherche et de développement ont également vu le jour au fil du temps et ont contribué aux systèmes de semences. Ensemble, les systèmes de semences paysannes et les systèmes formels déterminent les semences qui sont à la disposition des paysans. Ensemble, le système des semences paysannes et le système formel déterminent les semences qui sont à la disposition des agriculteurs, bien que le système formel puisse être largement absent dans certains contextes. Ces deux systèmes sont interdépendants et il est important que les paysans puissent utiliser pleinement les systèmes de semences paysannes et formel pour renforcer leur sécurité semencière. Le diagramme ci-dessous montre comment ces systèmes peuvent coexister dans des circonstances idéales. Malheureusement, c'est rarement le cas, comme nous le verrons dans cette section.

Lien entre les systèmes de semences des paysans et les systèmes formels dans le Sud

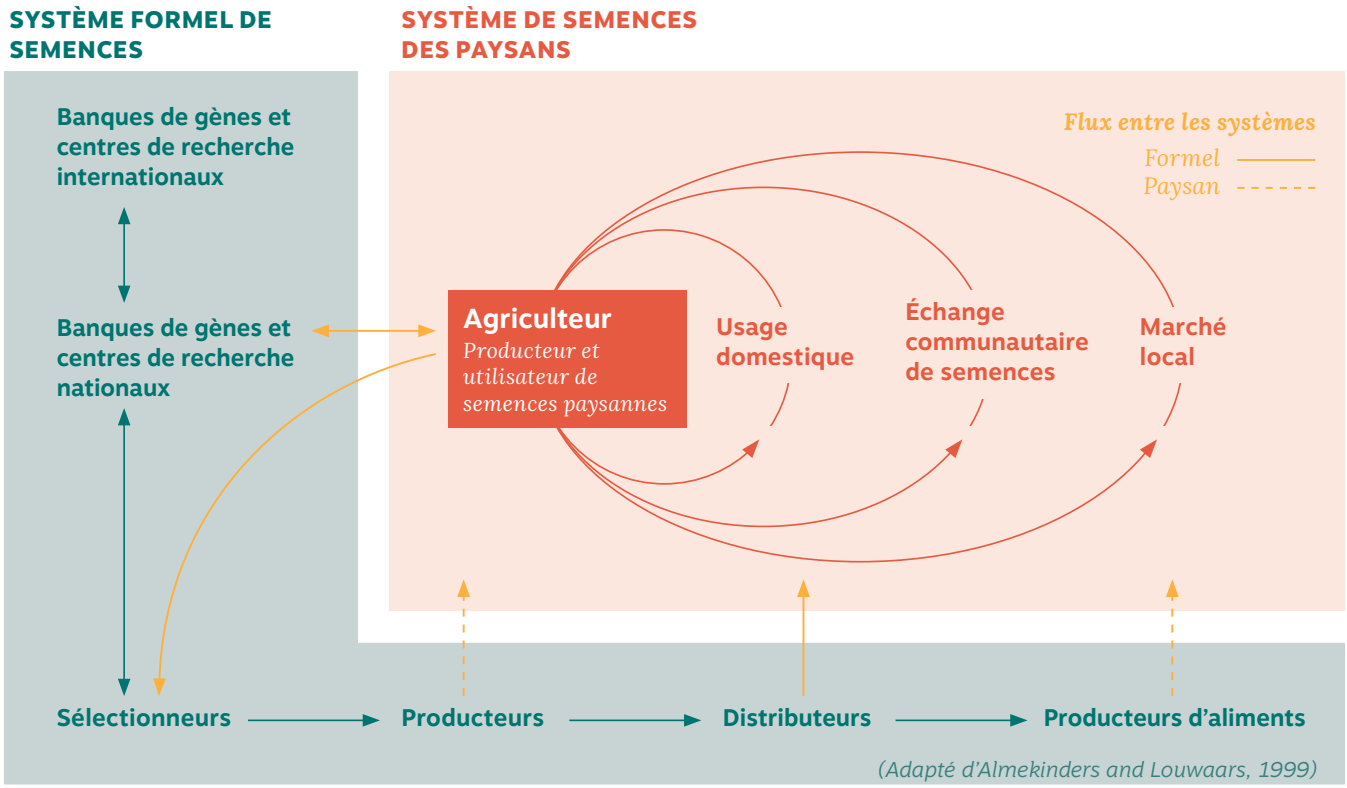

(Adapté d'Almekinders and Louwaars, 1999)

Système de semences paysannes

Les petits exploitants et les agriculteurs autochtones maintiennent une grande diversité de semences, tant pour les espèces cultivées que pour leurs variétés. Les communautés sélectionnent et conservent en permanence des semences adaptées à leurs conditions de production et répondant à leurs préférences alimentaires et à leurs besoins culturels. La diversité variétale est particulièrement élevée dans les centres d'origine des cultures du monde entier. Cette diversité est essentielle pour nourrir l'humanité. Les petits exploitants agricoles produisent environ 70 % de la nourriture mondiale avec ces cultures (ETC Group 2017). La diversité réduit également les risques de perte de récoltes, car si une culture ou une variété échoue, d'autres peuvent être utilisées pour aider à satisfaire les besoins en semences et en nourriture des ménages. Laisser les semences entre les mains des agriculteurs et maintenir la biodiversité agricole sont donc essentiels à la résilience du système alimentaire face au changement climatique.

Les système de semences paysannes couvrent entre 80 et 90 % des besoins en semences, selon la culture (IPES-Food 2017). Les variétés locales et les cultures traditionnelles revêtent une importance particulière pour les paysans qui produisent dans des agroécosystèmes marginaux, notamment en haute altitude et dans les zones arides, car elles sont sélectionnées et adaptées aux conditions locales. Les programmes de Sème l'avenir ont bien documenté cette réalité avec les communautés des zones en pente et en haute altitude du Guatemala, du

Honduras, de la Bolivie et de l'Éthiopie, dans le Sahel en Afrique de l'Ouest, et dans le corridor sec du Nicaragua et du Honduras.

Les petits exploitants agricoles produisent généralement des semences pour leurs propres besoins, et échangent également des semences entre eux dans leurs communautés et sur d'autres territoires, tout en en vendant une petite partie, en utilisant divers mécanismes selon le contexte culturel et économique. Cela permet à tous les agriculteurs d'accéder à une nouvelle diversité et de renforcer l'offre globale de semences. Cela permet également de partager les connaissances et de construire une communauté.

Les semences et les connaissances qui y sont associées se transmettent entre les générations. Ce patrimoine culturel essentiel est nécessaire à la survie et au bien-être des agriculteurs et de l'humanité. Les semences ne sont pas seulement une "ressource", mais un élément essentiel des relations écologiques et humaines dans les cosmovisions de nombreux peuples indigènes. Par exemple, le maïs est considéré comme un ancêtre par de nombreuses communautés indigènes des Amériques, et les semences sont considérées comme des êtres vivants avec lesquels la réciprocité doit être maintenue.

Les petits exploitants agricoles ont également accès aux semences de variétés de cultures provenant de programmes de développement et de divers marchés. Ils peuvent progressivement intégrer ces semences dans leurs systèmes. Ces semences sont souvent appelées semences "améliorées", "modernes" ou "commerciales", et proviennent de ce que l'on appelle généralement le système semencier formel ou conventionnel. Nous allons maintenant examiner ce système et ses interactions avec les agriculteurs.

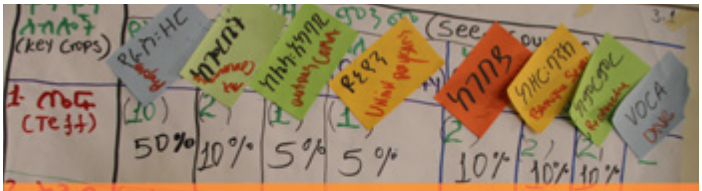

Note de terrain

Les évaluations de la sécurité des semences (ÉSS) dans 26 communautés de sept pays ont montré que les systèmes de semences paysannes sont la principale source de semences pour les agriculteurs. Par exemple, au **Mali** (2017-2018) et au **Burkina Faso** (2017-2018), les systèmes de semences paysannes (y compris les semences des paysans eux-mêmes et celles d'autres agriculteurs locaux) fournissent 75 à 90 % des semences aux agriculteurs. Pour certaines céréales, légumes et épices, les agriculteurs sont totalement autosuffisants, 100 % des semences provenant de systèmes de semences paysannes. En **Amérique centrale**, le système semencier paysan a fourni 99 % des semences de maïs et de haricots aux communautés de l'étude **guatémaltèque** (2016). Dans cinq municipalités du corridor sec du **Nicaragua** (2015), les semences paysannes ont été privilégiées et utilisées pour 69 % des semences de haricots et 68 % des semences de maïs, suivies par les semences d'autres agriculteurs (15 % de la même communauté et 8 % d'autres communautés dans le cas du maïs). Au **Honduras**, une étude menée dans le département de Yoro (2018) a montré que les semences paysannes étaient les plus utilisées, pour 84 % des haricots et 77 % du maïs, et que les semences provenant des autres agriculteurs étaient également importantes.



«Une graine est un être vivant dont nous devons prendre soin. Comment ne pas prendre soin de ce que nos grands-parents nous ont transmis?»

SANTOS LUIS MERLO
agriculteur, Pueblo Nuevo (Esteli, Nicaragua)

Le système de semences formel

Le système formel est axé sur le développement et l'inscription de nouvelles variétés de plantes, ainsi que sur la production et la commercialisation de semences certifiées. Il implique des institutions de recherche publiques et/ou privées qui sélectionnent et entretiennent de nouvelles variétés de cultures, des autorités nationales des semences qui fixent et contrôlent les normes de qualité, ainsi que des fermes de production de semences commerciales et des points de vente de semences. Le système officiel des semences est régi par des politiques et des lois sur les semences. Par ailleurs, les semences produites localement par les paysans ne sont souvent pas réglementées de manière formelle et ne peuvent généralement pas être vendues légalement par le biais de systèmes de commercialisation formels.

Les systèmes semenciers formels et paysans ont beaucoup à s'offrir mutuellement et, dans l'idéal, devraient fonctionner ensemble de manière complémentaire. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans la plupart des pays. Le système semencier formel s'appuie sur la diversité des cultures préservée par les agriculteurs pour le développement de nouvelles variétés, mais il reconnaît ou récompense rarement les agriculteurs pour leurs innovations et leurs contributions. La recherche agricole et les institutions universitaires ont également tendance à renforcer l'approche du transfert de connaissances et de technologies des agronomes formés de manière conventionnelle plutôt que les approches participatives.

En outre, certains types de semences commerciales (par exemple, les hybrides) ne peuvent pas être conservées et utilisées avec succès, et sont vendues avec des restrictions légales sur la conservation des semences. Elles dépendent également de niveaux élevés d'intrants agrochimiques, qui ont d'importantes répercussions sur la santé et l'environnement. En outre, les semences qui sont développées dans des laboratoires et des stations de recherche ou des exploitations agricoles isolées, en dehors des contextes locaux, peuvent ne pas pouvoir s'adapter à un climat en évolution rapide. En bref, les semences développées dans le système formel sont mieux adaptées à la production agro-industrielle, plutôt qu'aux petites exploitations agricoles et agroécologiques de milieux hétérogènes.

Malheureusement, malgré le rôle essentiel des systèmes de semences paysannes, la majorité des investissements publics et privés, des politiques publiques et des cadres juridiques soutiennent le système de semences formel.



MARIA TRAORÉ
Mali

Les défis des systèmes de semences paysannes et les droits des paysans

Le changement climatique

Le changement climatique a un impact sur les petits exploitants agricoles, car les changements drastiques de température et la vulnérabilité accrue aux parasites et aux maladies affectent les récoltes. En raison de l'héritage du colonialisme et de la dépossession des terres et des territoires, les autochtones et les petits exploitants agricoles sont souvent contraints de se contenter des terres les moins favorables, tandis que les fermes industrielles et les plantations qui produisent pour l'exportation occupent les meilleures terres. De nombreux petits exploitants travaillent en haute altitude et dans des zones sujettes à la sécheresse, et sont les plus touchés par le changement climatique. Au Mali et au Burkina Faso, les saisons des pluies ont été marquées par des changements dans le début et la fin des pluies, une mauvaise répartition des précipitations et des périodes de sécheresse assez longues, associées à des risques plus élevés d'attaques de parasites. Les agriculteurs sont contraints de modifier leurs cycles de semis car les saisons ont changé et sont devenues plus imprévisibles. Les communautés du corridor sec du Nicaragua ont été confrontées à des sécheresses croissantes et à des températures plus élevées, ce qui a conduit certaines d'entre elles à abandonner en grande partie la production de maïs, malgré son importance comme culture de base. En Bolivie, les agriculteurs subissent des pertes de semences en raison de l'augmentation des températures. Au Guatemala, les effets du gel, des pluies torrentielles et des périodes de sécheresse ont entraîné d'importantes pertes dans la production de céréales de base et de pommes de terre ces dernières années. Les mauvaises récoltes dues au climat et la perte de l'approvisionnement en semences des ménages qui en résulte peuvent entraîner la disparition des variétés locales. Certaines variétés traditionnelles sont également confrontées aux nouvelles conditions créées par le changement climatique. Heureusement, la biodiversité agricole produite et entretenue par les autochtones et les petits exploitants agricoles est essentielle pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

La privatisation des semences

Le système formel des semences est de plus en plus dominé par de grands acteurs du secteur privé, et il y a une concentration de la propriété des entreprises. Dix entreprises semencières et agrochimiques contrôlent aujourd'hui 73 % du marché des semences commerciales (IPES-Food 2017), profitant des dispositions légales des droits de propriété intellectuelle (DPI). Les accords commerciaux internationaux ont de plus en plus intégré diverses formes de cadres de DPI sur les nouvelles variétés végétales. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), par le biais de son Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC, 1995), stipule explicitement que les États membres doivent prévoir la protection des variétés végétales soit par brevet, soit par un système sui generis efficace (droit national propre), soit par une combinaison quelconque de ces deux moyens.

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est l'un des cadres de DPI qui a été promu au sein de l'OMC et de plus en plus imposé dans d'autres accords commerciaux. Les États membres de l'UPOV adoptent des lois qui attribuent des droits d'obtenteur aux obtenteurs de nouvelles variétés végétales inscrites, ce qui limite ce que les paysans et paysannes peuvent faire avec ces semences. La dernière version (UPOV 91) est plus restrictive que les versions précédentes et criminalise la conservation des semences de ces variétés. De nombreux pays, tels que le Honduras, ne sont pas membres de l'UPOV, mais ont adopté des lois similaires sur les semences. En limitant la conservation, l'échange et la vente des semences, ces lois rendent les agriculteurs dépendants de l'achat de semences commerciales et des produits agrochimiques que ces semences requièrent.

Les entreprises semencières privées utilisent la diversité génétique des variétés des paysans pour créer de nouvelles variétés. Les variétés locales sont adaptées à un certain nombre de stress biotiques et abiotiques, et possèdent des caractéristiques précieuses utiles pour le développement de nouvelles variétés. Les paysans et paysannes contribuent donc au développement de nouvelles variétés, mais perdent leurs droits en contrepartie. Les variétés locales peuvent même être appropriées d'emblée ou avec peu de changements. Il y a eu plusieurs cas de « biopiraterie » dans lesquels des variétés traditionnelles ont été brevetées par des entreprises (La Via Campesina et GRAIN 2015). Les ADPIC et l'UPOV ne prévoient pas la reconnaissance des communautés d'où proviennent les variétés ni le « partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques » comme le stipule la Convention sur la diversité biologique (1992). Les communautés et les paysans et paysannes qui souhaitent inscrire leurs propres variétés végétales locales et nouvelles afin de prévenir le biopiratage sont confrontés à des défis importants.

LA BIOPIRATERIE désigne l'appropriation des connaissances et des ressources génétiques des communautés agricoles et autochtones qui cherchent à obtenir un contrôle monopolistique exclusif, par l'utilisation de brevets ou de propriété intellectuelle, sur ces ressources et ces connaissances. (Groupe ETC)

Inscription et certification

L'inscription vise essentiellement à affirmer publiquement l'identité distincte d'une variété, mais les processus du système formel sont complexes. Les procédures nationales d'inscription sont conçues pour les variétés développées par les institutions de recherche officielles ayant la capacité de se conformer aux méthodes de sélection et aux exigences techniques standard. La variété proposée à l'inscription doit répondre aux critères (nouvelle, distincte, uniforme et stable) de l'UDN en matière de caractéristiques génétiques, morphologiques et agronomiques. Alors que les agriculteurs sélectionnent et conservent des semences de haute qualité, et peuvent maintenir ces critères, le processus d'enregistrement est difficile à suivre car il est gourmand en données, bureaucratique et centralisé. Par exemple, si les organisations d'agriculteurs voulaient entamer le processus, elles pourraient ne pas disposer des conditions requises, telles que des sites d'essai multi-sites et le type de présentation des données requises. Les organisations d'agriculteurs reconnaissent que les variétés locales ont une grande diversité génétique et peuvent choisir de ne pas enregistrer ces variétés parce qu'elles sont sous-évaluées par le processus d'enregistrement officiel en raison de l'accent mis sur l'uniformité.

L'INSCRIPTION OFFICIELLE est régie par les lois nationales et les règlements sur les semences. Les inscriptions informelles ou LA DISSÉMINATION LOCALE des variétés impliquent souvent des représentants municipaux et le dépôt de documents sur la variété, ainsi qu'une bénédiction des semences par un chef religieux ou communautaire, et des dons de semences. LA CERTIFICATION est utilisée pour assurer aux acheteurs qu'ils achètent des semences de haute qualité.

La commercialisation officielle et la distribution publique des semences nécessitent souvent une certification. Ici aussi, le processus tend à exclure les petits producteurs de semences. L'objectif de la certification des semences consiste à se prémunir contre la vente de semences de mauvaise qualité, en particulier dans les systèmes formels de semences où les vendeurs et les acheteurs ne se connaissent souvent pas. Cependant, la certification n'est généralement autorisée que pour les variétés inscrites, ce qui exclut la plupart des variétés locales et des variétés cultivées par les paysans et paysannes. Elle limite donc les choix offerts aux producteurs de semences aux variétés produites par la sélection conventionnelle, qui tient rarement compte des préférences des paysans et paysannes et produit des semences à faible diversité génétique et à forte dépendance vis-à-vis des produits agrochimiques. La certification tend également à appliquer des normes orientées vers la production à grande échelle et non vers les petites exploitations ou les pratiques agroécologiques. Toutefois, certains pays ont réussi à mettre en place des procédures d'inscription simplifiées pour les variétés des paysans, ainsi que des protocoles de certification décentralisés, comme décrits plus loin.

Les droits des paysans et paysannes dans les traités internationaux

Plusieurs accords internationaux sur les ressources génétiques et les semences reconnaissent et valorisent les contributions et les droits des paysans. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile ont travaillé sans relâche pour obtenir cette reconnaissance officielle. La mise en œuvre de ces droits est contrecarrée par les cadres de DPI susmentionnés et, plus largement, par la répression et la dépossession permanentes auxquelles sont confrontées les communautés paysannes et autochtones dans le monde entier. Cependant, ces traités contribuent souvent à fournir un autre point de départ pour la défense de la reconnaissance et de la protection des systèmes de semences paysannes dans les politiques et les lois nationales.

En 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) a affirmé les connaissances et les pratiques des communautés autochtones et locales pour la conservation de la biodiversité. Dans l'esprit de la CDB, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA, 2001, article 9) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a défini et précisé les droits des agriculteurs sur les semences. Il comprend les droits de protéger les connaissances traditionnelles, de participer à la prise de décision, de partager les avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques, et de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre les semences et le matériel de multiplication, sous réserve du droit national.

Plus récemment, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural (UNDROP), adoptée en décembre 2018, inclus les droits des paysans à conserver les semences, les droits fonciers et la souveraineté sur leurs territoires et ressources, la protection contre la violence et les violations des droits de l'homme, ainsi que les droits économiques, sociaux, culturels et politiques. Elle note que les États doivent prendre des mesures pour soutenir et promouvoir le système semencier paysan, veiller à ce que la recherche et le développement agricoles répondent à leurs besoins, et « veiller à ce que les politiques semencières, la protection des obtentions végétales et les autres lois sur la propriété intellectuelle, les systèmes de certification et les lois sur la commercialisation des semences respectent et prennent en compte les droits, les besoins et les réalités des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. » (Article 19-8)

Des solutions à l'initiative des paysans et paysannes

Sème l'avenir travaille avec les paysans et les communautés autochtones pour renforcer les systèmes de semences paysannes en aidant les paysans et paysannes à produire, conserver, échanger et vendre leurs propres semences. Nous aidons les organisations paysannes à défendre leurs droits et veiller à ce que les systèmes de semences paysannes résistent au changement climatique. Nous reconnaissons également les effets croisés de l'inégalité et du patriarcat avec le sexe, l'âge et l'ethnicité, et nous soutenons les initiatives menées par les femmes et les jeunes ainsi que le travail conjoint crucial entre les femmes, les hommes et les jeunes.

Produire des semences

Les paysannes et paysans améliorent et produisent des semences indigènes en sélectionnant et en multipliant de nouvelles variétés de plantes pour répondre à leurs besoins en matière de production et de sécurité alimentaire. Il est donc essentiel de réduire les risques liés aux effets du changement climatique, notamment l'augmentation des températures, les sécheresses, les fortes précipitations et les nouveaux ravageurs et maladies. Sème l'avenir aide les paysans et paysannes et les communautés agricoles à produire des semences de haute qualité, tant à la ferme que dans les communautés. Cela commence par une formation locale sur la multiplication des semences afin de récupérer les pratiques ancestrales de conservation et de partager les pratiques qui peuvent contribuer à améliorer la qualité des semences. Nous encourageons l'amélioration participative des plantes (APP) et la sélection variétale participative (SVP). Ces méthodes éprouvées reposent sur l'importance des connaissances traditionnelles et de la recherche que mènent les agriculteurs pour améliorer la biodiversité agricole et soutenir la souveraineté alimentaire.

Selon le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (Porter et al. 2014), l'ajustement de la variété de culture contribue à une augmentation du rendement médian de 23 %. Grâce à une amélioration continue des cultures fondée sur la biodiversité, les agriculteurs sont les mieux à même de développer des stratégies de résilience qui préservent également les écosystèmes, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Les variétés adaptées localement nécessitent peu d'intrants externes, ce qui favorise des pratiques agricoles écologiques qui réduisent considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

L'amélioration participative des plantes (APP) permet aux paysannes et paysans de jouer un rôle de premier plan dans la sélection de nouvelles variétés de plantes adaptées aux conditions et préférences locales. Grâce à leur connaissance des performances des différentes variétés sous différentes conditions et à leurs préférences pour différentes caractéristiques, les paysans et paysannes sont en mesure de sélectionner des variétés pour améliorer les performances et les rendements dans des conditions variables. Ils sélectionnent également des caractéristiques liées au goût, à la couleur, à la nutrition, à la cuisson et à la conservation. Les critères varient souvent d'une communauté à l'autre et bien souvent selon les préférences des hommes et des femmes (Humphries et al. 2015).

L'AMÉLIORATION PARTICIPATIVE DES PLANTES (APP) et LA SÉLECTION VARIÉTALE PARTICIPATIVE (SVP) permettent aux agronomes, aux paysans et aux scientifiques de travailler ensemble pour améliorer et développer des variétés en fonction des critères et des conditions locales, y compris l'adaptation aux impacts des changements climatiques tels que la hausse des températures, la sécheresse et les nouvelles maladies.

La sélection variétale participative (SVP) permet aux paysans et paysannes de tester et de sélectionner de nouvelles variétés de plantes (y compris les nouvelles variétés de plantes officiellement mises en circulation et les variétés locales nouvelles dans la communauté) en utilisant leurs propres critères de préférence et pratiques de production. La SVP est très innovante et s'adapte aux besoins locaux. Cette méthode est également utilisée conjointement avec l'APP pour tester l'adaptabilité et les préférences des agriculteurs en ce qui concerne les variétés développées par l'APP ou les lignées de sélection avancées. Par exemple, la comparaison triadique des technologies (TRICOT) (Steinke et van Etten, 2016) constitue une extension de la SVP conçue pour tester et disséminer de nouvelles variétés végétales sur de vastes zones géographiques, permettant ainsi aux agriculteurs d'avoir accès à une nouvelle diversité.

Note de terrain

Les méthodes de SVP ont accéléré la diffusion de variétés tolérantes à divers stress environnementaux. La comparaison triadique des technologies (TRICOT), représente une forme étendue de SVP efficace et à faible risque dans laquelle chaque ménage agricole reçoit 3 petits échantillons numérotés à tester. En 2017 au **Honduras**, la FIPAH et Bioversity International ont documenté les résultats d'un tel travail dans 7 municipalités du département de Yoro. La méthode a permis de diffuser largement 9 variétés de haricots et 5 variétés de maïs dans 76 communautés, et atteindre plus de 1300 agriculteurs. TRICOT génère également des informations sur les besoins et les demandes locales pour les banques de semences communautaires et les producteurs de semences paysannes.



Note de terrain

FANTA TRAORÉ
Mali

Les agriculteurs ont développé des variétés de cultures vivrières de base adaptées aux conditions locales et répondant à leurs critères de choix. Toutes ces variétés peuvent être conservées et échangées librement.

Au **Honduras**, les comités locaux de recherche agricole (CIAL) et leurs partenaires ont mis au point 9 variétés de maïs et 11 variétés de haricots à l'aide de l'amélioration participative des plantes (APP). Ces variétés sont nommées en l'honneur de personnes et de lieux particuliers qui ont joué un rôle important dans le processus. Par exemple, le haricot Macuzalito porte le nom d'une montagne, et la variété Cayetana 85 porte le nom de la femme la plus âgée du CIAL qui l'a créée. Parmi ces variétés, une de haricot et cinq de maïs ont été disséminées dans l'ensemble du pays par le biais du système officiel, en collaboration avec des établissements de recherche et gouvernementaux.

Au **Nicaragua**, FECODESA et des coopératives agricoles locales ont utilisé l'APP et la sélection variétale participative (SVP) pour développer et diffuser localement une variété de sorgho, trois de maïs et 15 de haricots. Parmi celles-ci, on compte une variété de sorgho pour tortillas (sorgho blanco tortillero), et une variété de haricot inscrites par des coopératives dans le système officiel en 2007, avec le soutien d'un technicien d'une ONG et d'un sélectionneur de haricots de l'Institut de recherche agricole du Nicaragua.

Au **Guatemala**, les taux d'adoption des variétés de PPB dans le maïs sont élevés, y compris cinq variétés populaires améliorées par les agriculteurs indigènes en 18 ans. Ces variétés (qui portent le nom des agriculteurs), font désormais partie du système local de semences et renforcent les capacités d'adaptation des communautés au changement climatique.

Dans la région sahélienne du **Burkina Faso**, les conditions climatiques demeurent très imprévisibles, avec des sécheresses récurrentes et des pluies irrégulières qui contribuent à accroître les problèmes de ravageurs, en particulier les oiseaux. La réintroduction par APN Sahel d'une variété de millet poilu s'est avérée plus efficace contre les attaques des oiseaux. Les agriculteurs qui ont cultivé le millet poilu ont connu moins de pertes de récolte et ont réduit leur vulnérabilité aux pénuries alimentaires.

Au **Mali**, USC Mali ont aidé les paysans et paysannes à mener des SVP pour tester des variétés menacées à cause des changements climatiques. Ce travail commencé avec 31 variétés de millet, de sorgho et de niébé qui ont été testées dans 3 zones agroclimatiques du pays visait à renforcer la diversité des cultures dans les champs des paysannes et paysans tout en sélectionnant les variétés qui répondent aux préférences de ceux-ci quant à leur goût, leur valeur nutritionnelle et leur utilité pour la cuisson.

Au **Mali**, CAB Dèmèso a accompagné les paysannes et paysans des communes rurale de Safo et de Baya à introduire 4 nouvelles variétés en conduisant la SVP sur différentes types de sols. Ces 4 variétés ont répondu aux besoins des paysannes et paysans qui portent sur la production de graine et de fourrage (fane) pour le bétail. En 2 ans, les variétés ont été diffusées auprès de 150 productrices.

La sélection de semences améliorées, les variétés produites dans l'APP ainsi que les pratiques agroécologiques ont renforcé la sécurité alimentaire. Au Honduras, les communautés vivant à flanc de colline qui n'étaient plus en mesure de bien cultiver des haricots ou du maïs en raison des effets des changements climatiques ont réussi à restaurer leur souveraineté en matière de semences grâce à des variétés adaptées aux conditions locales produites dans des processus de l'APP et de SVP. La popularité de ces variétés APP signifie qu'elles se répandent souvent rapidement dans les communautés par le biais d'échanges et de ventes informelles. Les recherches menées au Honduras montrent que les communautés vivant à flanc de colline préfèrent largement les variétés APP et les variétés locales aux variétés commerciales externes qui échouent souvent sous leurs conditions locales (Humphries et coll. 2015).

Sauvegarder les semences

Il existe deux principaux moyens de conserver la diversité des semences : *in situ* ou à la ferme, ce qui inclut les semences plantées dans les champs, conservées dans les ménages et dans les banques communautaires de semences (BCS) et les banques communautaires de gènes (BCG) ; et *ex situ*, loin de la ferme, dans les banques de gènes nationales et internationales. Sème l'avenir s'engage à utiliser ces deux méthodes en promouvant la diversité des cultures à la ferme, en appuyant la conservation des semences par les ménages, en aidant les réseaux locaux et régionaux de semences, en développant les BCS et BCG et en établissant des liens communautaires avec les banques de gènes nationales. L'accès des agriculteurs à la diversité des semences dans les BCS et BCG et les banques de gènes nationales est important pour le rétablissement des zones touchées par des événements climatiques extrêmes.

Les BCS et BCG sont des institutions communautaires gérées collectivement par les paysans et paysannes pour assurer la conservation, la disponibilité et l'accès en temps voulu à des semences diverses, adaptées aux conditions locales et de qualité. Les banques communautaires de gènes se composent de trois éléments principaux : la documentation et la caractérisation des cultures et des variétés locales ; la conservation et l'entretien des semences dans les ménages et les BCS et BCG ; et la production, l'échange et le prêt ou la vente de semences. Il peut s'agir de matériel végétal comme les tubercules ou de travailler avec de véritables semences de pommes de terre, comme on le voit en Bolivie. Dans certains pays, comme au Burkina Faso et au Mali, des banques génétiques communautaires (qui détiennent une plus grande diversité de cultures et de variétés) sont établies aux côtés des BCS (situées dans les mêmes locaux) pour conserver les semences. Les BCS et les BCG se complètent mutuellement et sont gérées et dirigées par des comités locaux d'agriculteurs. Les gardiens des semences — des agriculteurs dévoués qui maintiennent une grande diversité génétique à la ferme et protègent les variétés menacées — et les producteurs de semences locaux jouent des rôles essentiels dans les BCS et BCG.



Note de terrain

Avec l'appui de l'ONG CAB Dèmèso, la banque communautaire de gènes de Safo au **Mali** a servi 480 personnes lors du dernier cycle agricole, en produisant et en distribuant des graines d'oignons, d'amarantes, et de légumineuses ainsi qu'en achetant d'autres semences maraîchères. Leur stratégie, basée sur les préférences et la demande de la communauté, permet de fournir des semences à la communauté et de créer des occasions d'affaires pour les productrices et producteurs de semences.

Les BCS et BCG sont de plus en plus reconnues dans le monde entier comme un important outil de conservation *in situ* qui complète la conservation des semences par les ménages. Elles constituent une composante importante des systèmes de semences paysannes et offrent un mécanisme institutionnel pour réaliser les droits des paysans. En fournissant des variétés adaptées aux conditions locales, et au moment opportun, les BCS et BCG fournissent un service crucial aux communautés touchées par les effets des changements climatiques, en particulier en période de récupération après une catastrophe où l'approvisionnement en semences et la sécurité alimentaire sont menacés. Elles sont souvent associées à d'autres fonctions, notamment les banques de céréales pour améliorer la sécurité alimentaire en période de disette, un espace disponible pour le stockage des semences par les ménages, la génération de revenus et le développement de microentreprises. Les BCS et BCG sont également cruciales pour la conservation du matériel génétique pour les activités d'APP communautaire ainsi que pour la phyto sélection conventionnelle.

Échanger les semences

Les échanges informels de semences se font régulièrement au sein des systèmes de semences paysannes, tant



Note de terrain

Au **Guatemala**, la foire de l'agrobiodiversité de Todos Santos Cuchumatán en 2019 a présenté 16 types de maïs et 35 variétés traditionnelles de pommes de terre à 2 500 agriculteurs. Plus de 215 échantillons de semences ont été échangés. Cela a permis de récupérer certaines variétés que l'on croyait perdues dans les communautés.

En l'**Afrique de l'ouest**, APN Sahel et le réseau régional COASP ont coordonné une foire aux semences en 2019 qui a présenté les points forts des systèmes de semences paysannes et a permis de discuter des prochaines étapes pour faire face aux menaces actuelles des lois et politiques qui pèsent sur les systèmes de semences paysannes.

au plan individuel que communautaire. Il arrive souvent que les paysannes et paysans partagent des semences produites et conservées dans leur région avec des paysannes et paysans d'une autre communauté dont les conditions de culture sont similaires. Les agriculteurs échangent et commercialisent leurs semences en utilisant divers mécanismes, notamment des pratiques et des réseaux culturels, tels que les échanges de semences, le troc et les dons ; des réseaux sociaux, notamment les parents et les voisins ; des marchés locaux et des foires ; des banques de semences communautaires ; et des réseaux de sauveurs de semences. Les foires de semences constituent des événements culturels communautaires au cours desquels les paysans apportent leurs semences et partagent leurs connaissances sur les variétés avec d'autres paysans. Ces événements encouragent et célèbrent l'échange des semences paysannes.

Vendre les semences

Les paysans et paysannes peuvent choisir de vendre leurs surplus de semences directement à d'autres paysannes et paysans ou sur les marchés locaux. Ils savent généralement où trouver et comment sélectionner de bonnes semences et comptent sur leur confiance du vendeur. Toutefois, dans de nombreux pays, les paysans ne sont pas autorisés à vendre légalement leurs semences sans inscription et certification officiel. Ils peuvent être victimes de répression s'ils vendent des semences sans certification ou indiquent sur les emballages qu'elles ne sont pas certifiées. Sème l'avenir travaille avec des partenaires et des communautés agricoles pour trouver des moyens novateurs de permettre aux paysannes et paysans de vendre leurs semences de qualité.

Dans certains pays, les variétés de semences développées par l'APP ont été inscrites dans le système officiel des semences. C'est le cas du Honduras et du Nicaragua, grâce à la collaboration d'organisations d'agriculteurs, d'agences d'État et d'institutions de recherche. Toutefois, le processus est long et complexe. Dans de nombreux cas, les réglementations nationales sur les semences ne considèrent pas les champs et les techniques de production des agriculteurs comme adaptés à la production de semences certifiées. C'est pourquoi, en Amérique centrale, de nombreuses nouvelles variétés issues de l'APP sont distribuées localement sans se conformer à la législation nationale sur les semences, dans une cérémonie municipale visant à promouvoir une diffusion et une reconnaissance plus larges, et à les protéger contre la biopiraterie. Toutes les variétés de l'APP sont à pollinisation libre et les semences peuvent être librement partagées, conservées, multipliées et vendues. Toutefois, comme ces variétés ne sont pas officiellement reconnues, les paysans et paysannes ne peuvent les vendre que dans les marchés informels.

Ainsi, de nombreuses organisations paysannes se dotent également des mécanismes pour l'inscription et la certification locale des semences. Il existe diverses approches possibles (voir ci-dessous) qui répondent aux besoins et aux intérêts pratiques des paysans sans imposer les coûts ou les exigences élevés des processus d'inscription officiels. La certification locale peut permettre aux sélectionneurs de plantes agricoles, aux groupes de producteurs de semences agricoles et aux coopératives de produire et de vendre leurs semences sur les marchés officiels. Cela permettrait d'accroître la diffusion des variétés locales et des variétés de l'APP les plus populaires au profit d'un plus grand nombre de communautés. Les moyens de subsistance des producteurs de semences locaux s'en trouveraient également améliorés, tout comme la stabilité économique des communautés rurales en général.



Note de terrain | Les systèmes locaux d'inscription et de certification

TARA GURUNG
Népal

Au **Népal**, les agriculteurs, les communautés et les BCG peuvent inscrire leurs variétés locales et issues de l'APP. L'inscription est effectuée par l'Office national des semences, mais les conditions d'inscription ont été adaptées et assouplies, notamment en ce qui concerne l'homogénéité et la stabilité des variétés locales. Cela permet de reconnaître la riche diversité génétique et la plasticité des variétés locales et de mettre en valeur la capacité des agriculteurs à évaluer les performances d'une variété dans différents environnements et à différentes altitudes.

La certification des semences est également entièrement décentralisée au Népal, ce qui permet aux groupes de producteurs de semences paysannes de faire certifier leurs semences au plan local. Le processus est également simplifié grâce à une catégorie de certification adaptée aux paysans, appelée «Truthfully Labelled Seeds» (étiquettes de semences véridiques), qui exige une inspection minimale des semences, repose sur la confiance des agriculteurs et rend les producteurs de semences paysannes responsables de la qualité de leurs semences. Les semences produites par la communauté et labellisées «Truthfully Labelled Seeds» représentent désormais plus de 40 % de toutes les semences de cultures alimentaires de base certifiées au Népal (maïs, riz et blé).

Le **Costa Rica** a adopté avec succès un système décentralisé de certification des semences. Les organisations paysannes, les instituts de recherche et les universités, ainsi que les organismes publics travaillent ensemble dans le cadre de ce système. Leur protocole sur les semences de haricots, maintenant adopté par les organisations paysannes d'autres pays d'Amérique centrale, sert d'exemple pour la défense des politiques en faveur de la certification locale.

À **Cuba**, 10 municipalités ont mis en place des comités locaux de certification des semences dans des zones où les semences sont menacées. Ces comités intègrent des paysans, des chercheurs et des certificateurs de l'État travaillant au plan municipal. Ils utilisent avec succès le protocole sur les semences de haricots du Costa Rica et l'adaptent pour l'utiliser avec d'autres cultures telles que le riz. Sème l'avenir apporte son soutien à une méthodologie nationale de certification locale des semences à Cuba.

Au **Honduras**, la chaîne nationale du haricot — une plateforme regroupant 160 organisations de petits producteurs de haricots — a lancé un projet pilote en 2019 dans 4 municipalités pour la certification locale des semences qui utilise également le protocole sur les semences de haricots. Ces projets pilotes sont dotés de comités techniques composés d'organisations paysannes et de comités de recherche (CIAL), d'organisations non gouvernementales, de l'École panaméricaine d'agriculture de Zamorano et d'agences agricoles publiques.

Au **Nicaragua**, les coopératives de l'association FECODESA produisent des semences certifiées au plan local de leurs variétés de PP officiellement inscrites en utilisant les processus de certification de l'État. FECODESA utilise également l'homologation municipale des variétés de PP pour promouvoir la production et la vente de semences par l'intermédiaire de ses coopératives et de ses BSC. L'urgence de concentrer les efforts sur la diffusion de semences adaptées en raison des changements climatiques et du faible niveau des besoins d'inscription formelle a inspiré cette stratégie.

Les partenaires de Sème l'avenir au **Mali,** USC Mali et CAB Dèmèso travaillent sur des processus visant à développer des catalogues de semences paysannes dans le cadre d'une pratique d'inscription communautaire.

Au **Burkina Faso**, Sème l'avenir a apporté son soutien à l'élaboration des propositions du COASP Burkina (un réseau de paysans et d'ONG présidé par APN Sahel) qui ont été intégrées dans le nouveau projet de loi sur les semences, lequel comprend la reconnaissance du système de semences paysannes et du rôle des femmes dans la protection de la biodiversité et la promotion de l'agroécologie.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Il est important de noter que les femmes et les hommes sont engagés dans la production de semences, bien que le pouvoir de décision puisse varier considérablement selon les cultures. En raison des causes historiques et actuelles de l'inégalité et du patriarcat, les agricultrices n'ont généralement pas le même niveau de ressources, d'accès à la terre et aux finances, et sont souvent moins visibles que les agriculteurs. Cependant, les agricultrices jouent un rôle crucial dans le maintien de la diversité des semences car les femmes sont souvent les principales responsables de l'alimentation des ménages et elles savent que la diversité réduit le risque d'insécurité alimentaire pour leurs familles. La prise de décision et l'accès des femmes aux ressources productives sont donc essentiels à la solidité des systèmes semenciers locaux. En outre, lorsque les pratiques participatives et les solutions énumérées ici tiennent compte de la dimension de genre, elles peuvent entraîner des transformations pour des communautés entières.



SITAN DIARRA
Mali

Note de terrain

Dans le monde entier, les femmes n'ont pas le même accès que les hommes à l'assistance technique ou aux ressources pour l'agriculture. Elles peuvent compter sur un travail précaire, comme vendre des marchandises au marché un maigre revenu, simplement parce que la plupart des formations et des aides sont destinées aux hommes. Cependant, dans de nombreux pays, les groupes communautaires de producteurs de semences sont une source de revenus pour les familles et fournissent un service important en vendant des semences aux voisins et sur les marchés locaux. La production de semences peut être un moyen de subsistance important pour les femmes. Sur des terres limitées, la culture de semences nécessite moins d'espace et procure un revenu plus élevé que la culture de produits alimentaires.

Au **Mali**, le partenaire de Sème l'avenir, CAB Dèmèso, a encouragé les femmes à produire des semences pour assurer leur subsistance. Sitan Diarra, au Mali, raconte comment la formation à la production de semences d'oignons lui a apporté une stabilité économique (lire son histoire ici : **bit.ly/3f17n60**).

Recommandations

Il est essentiel d'appuyer les systèmes de semences paysannes et d'investir dans ceux-ci pour soutenir la production et la souveraineté alimentaire, et particulièrement en contexte de changement climatique. Il faut également renforcer les droits des paysans et paysannes qu'ont érodés les lois et les réglementations répressives en matière de semences. Les membres du système semencier formel, y compris les décideurs politiques et juridiques qui le soutiennent, doivent reconnaître le rôle crucial des systèmes de semences paysannes par le biais de changements politiques, et offrir un soutien technique, infrastructurel et financier.

Sème l'avenir travaille avec des partenaires et des réseaux de la société civile pour promouvoir et défendre la souveraineté alimentaire et les droits des paysans et paysannes. Nous reconnaissons que nous nous appuyons sur l'important travail du mouvement paysan mondial, La Via Campesina, qui avec la Déclaration de Nyéléni en 2007 affirmait que la souveraineté alimentaire «est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite selon des méthodes écologiques et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.»

Nous soutenons les propositions des paysannes et paysans en faveur de cadres juridiques plus inclusifs et souples, y compris les systèmes sui generis et les lois nationales qui reconnaissent les contextes, les besoins et les droits des paysans, notamment :

1. La législation nationale sur les semences doit protéger les droits des paysans d'utiliser, de conserver, et d'échanger ou vendre les semences. Les gouvernements doivent mettre en œuvre des mesures pour soutenir les systèmes de semences paysannes et les droits des paysans stipulés dans les conventions et les déclarations internationales des Nations unies, y compris l'UNDROP et le TIRPAA, en travaillant avec les organisations autochtones et les organisations paysannes et en consultation avec les plateformes de la société civile pour la souveraineté alimentaire.

2. Les lois et les politiques nationales en matière de semences doivent prévoir des espaces et des mécanismes pour l'inscription des variétés et la certification locale des semences par les paysans afin de permettre aux petits producteurs de semences et aux communautés de bénéficier de la vente de semences variées, adaptées et de qualité.

3. L'augmentation des investissements publics dans les systèmes de semences paysannes comprend la recherche participative pour développer des variétés de cultures adaptées aux conditions locales, cultivées de manière agroécologique, répondant aux besoins des paysans et résistant aux perturbations climatiques. Cela comprendrait également des occasions d'inscrire et de certifier les semences paysannes, l'appui à la production et à la commercialisation de semences communautaires, aux banques de semences communautaires et aux foires de semences.

4. Un soutien accru est nécessaire pour les programmes de promotion de la biodiversité agricole à la ferme afin d'augmenter le choix de semences requises pour assurer la sécurité alimentaire, la résilience climatique et les opportunités économiques des communautés rurales.

5. Des investissements et des opportunités plus importants sont nécessaires pour reconnaître et stimuler les rôles et le leadership des femmes en tant que gardiennes des semences, productrices de nourriture et de semences et entrepreneurs. Il s'agit notamment d'initiatives visant à mettre fin à la violence et à la discrimination fondées sur le sexe, et de soutiens qui améliorent l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources productives (y compris les terres agricoles, les ressources financières, les intrants agroécologiques et les semences de cultures prioritaires pour les femmes), ce qui est essentiel pour l'autonomisation des femmes.



Lectures additionnelles

- Almekinders, Conny & Louwaars, Niels, 1999. Farmers' Seed Production: New Approaches and Practices. Intermediate Technology publications, London.
- Porter, J.R., L. Xie, A.J. Challinor, K. Cochrane, S.M. Howden, M.M. Iqbal, D.B. Lobell, and M.I. Travasso, 2014. Food security and food production systems. In: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Eds: Field, C.B. et al.) Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 485-533.
- IPES-Food. 2017. Too big to feed: Exploring the impacts of mega-mergers, consolidation, and concentration of power in the agri-food sector. **ipes-food.org**
- Groupe ETC. 2017. Qui nous nourrira ? Le réseau alimentaire paysan et la chaîne alimentaire industrielle. **etcgroup.org**
- La Via Campesina et GRAIN. 8 avril 2015. Les lois semencières qui criminalisent les paysannes et les paysans : résistances et luttes. **grain.org**
- Humphries, S., Rosas J.C., Gómez M., Jiménez J., Sierra F., Gallardo O., Avila C., Barahona M. 2015. Synergies at the Interface of Farmer–Scientist Partnerships: Agricultural Innovation through Participatory Research and Plant Breeding in Honduras. **Agriculture and Food Security 4:27**.
- Steinke, J. and van Etten, J. 2016. Farmer experimentation for climate adaptation with triadic comparisons of technologies (tricot): A methodological guide. Bioversity International, Rome.

PROGRAMME ENTREPRIS AVEC L'APPUI FINANCIER DU GOUVERNEMENT DU CANADA FOURNI PAR L'ENTREMISE D'AFFAIRES MONDIALES CANADA.

Canada

Objectifs de développement durable

Le travail de Sème l'avenir dans le domaine de l'agriculture écologique contribue à la réalisation de 15 des 17 objectifs de développement durable (ODD). Par exemple, voici comment les systèmes de semences paysannes contribuent aux ODD suivants :





Le soutien aux systèmes de semences paysannes permet de garantir des systèmes durables de production alimentaire et des pratiques agricoles résistantes qui augmentent la productivité et la production, aident à maintenir les écosystèmes et renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques.



Les connaissances et les priorités des femmes constituent des éléments clés des systèmes semenciers solides. En travaillant avec les gardiennes des semences, les sélectionneurs de plantes et les responsables des BSC, Sème l'avenir et ses partenaires favorisent l'autonomisation des femmes et leur inclusion sociale, économique et politique.



Le soutien des droits des paysans inclut la promotion d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et d'un accès approprié à ces ressources. En même temps, le système semencier paysan intègre les valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, les processus de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.

En savoir plus sur Sème l'avenir

onsemelavenir.org/publications

@weseedchangeorg

Sème l'avenir